

Le règlement du concours



Les critères de sélection

Nos principaux critères à l'intégration de l'incubateur notamment :

- profil de la candidate et de l'équipe fondatrice,
- présentation du projet et de son évolution,
- potentiel de croissance,
- caractère innovant du projet

Les conditions pour participer

Pour candidater au prix des femmes entrepreneures, il faut être :

la porteuse d'un projet de création d'entreprise ou ayant créé une société à laquelle une femme est associée majoritairement ou égalitairement et,

développant un projet innovant et,

portant un projet à fort potentiel de développement au niveau national et international.

Déroulé du concours

Phase 1 : Réunion de présentation

Jusqu'à la clôture des candidatures, nous organisons des réunions d'information mensuelles afin de vous présenter le concours et de répondre à vos questions éventuelles.

Phase 2 : la présélection

Les candidats présentent une synthèse globale de leur projet (dossier de candidature).

Phase 3 : le comité de sélection

Nous vous communiquerons prochainement le nom de la présidente d'honneur du Prix Femmes Entrepreneures, qui animera le comité aux côtés de Denis Delmas, président de l'incubateur.

Le comité sera composé :

D'un avocat du cabinet B&K Associé;

De représentants du financement : Femmes Business Angels, BPI France ;

De directrices Innovation Grands Groupes ;

De fondatrices de startups

Le règlement du concours : Le Prix des Femmes Entrepreneures

Le règlement

Les candidates doivent prendre connaissance du règlement du concours pour y participer :

[Règlement du Prix des Femmes Entrepreneures 2023](#)

Participez gratuitement à l'une de nos réunions d'information :

Les 13/04/2023 et 19/04/2023 de 10h à 11h en visio, découvrez notre incubateur et le concours !

Renseignements complémentaires : incubateur@cnam.fr

<https://femmes-entrepreneures.cnam.fr/deroule-du-concours/le-deroulement-du-concours-et-reglement/le-reglement-di>